

FINANCES

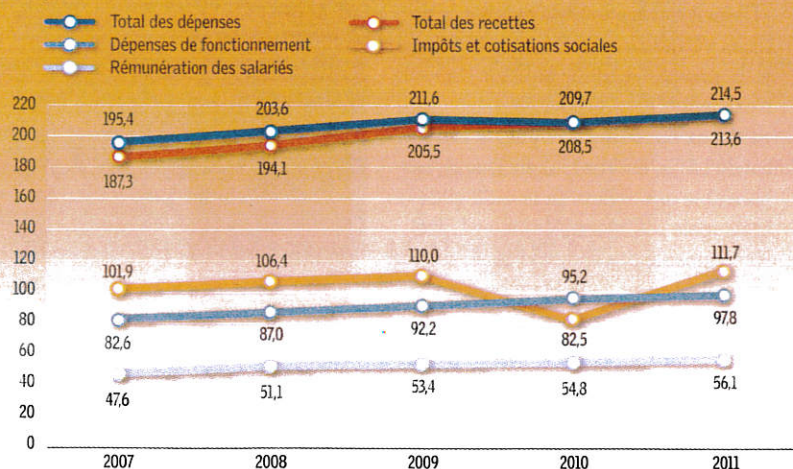
LOCALES

Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur www.lagazette.fr/club-finances

DÉCRYPTAGE

Comptes des collectivités : un bon cru 2011 ?

Dépenses et recettes 2007-2011 (en milliards d'euros)



SOURCE: INSEE 2012

L'Insee vient de publier sa note sur les comptes 2011 des administrations publiques. « Si l'on s'intéresse aux données et commentaires relatifs aux administrations publiques locales (Apul), on relève que la situation est moins sombre que certains se sont employés à la dépeindre et que le procès de ne pas participer au redressement des comptes publics n'était pas fondé », constate Christophe Michelet, directeur général de Partenaires finances locales. L'Insee relève, notamment, que le besoin de financement des Apul s'est encore réduit à 0,9 milliard d'euros après 1,4 milliard en 2010. Surtout, il est en baisse continue et sensible depuis 2008 (9,4 milliards). Dans le même temps, le besoin de financement de l'Etat et des administrations de sécurité sociale se creusait nettement, même s'il se redresse en 2011. Les recettes des Apul restent globalement plus dynamiques (+2,5%) que les dépenses (+2,3%). L'Insee note également le ralentis-

sement des dépenses de fonctionnement (en fait de leur croissance). « Le discours de certains sur des collectivités locales dépensières, au prix d'un accroissement sans mesure de la pression fiscale, apparaît donc démenti par les faits », analyse Christophe Michelet.

166,3
MILLIARDS
D'EUROS
C'est le montant
de la dette
des collectivités en
2011, contre
161,1 en 2010.

Dernier enseignement de cette analyse, l'excellent niveau de la capacité d'auto-financement des collectivités territoriales à 41 millions d'euros, en hausse par rapport à 2010. Cet autofinancement, véritable « trésor de guerre », constitue la clé de voûte de la solvabilité du monde local. « Même s'il est probable que la maîtrise des concours aux collectivités locales sera poursuivie, conclut le consultant, cela doit être à une seule condition : que l'auto-financement local soit préservé. » Jacques Paquier

MOTS POUR MOT



ÉLODIE BRÉHIN,
conseillère juridique à la région Centre
et membre de l'Afigese (*)

Performance énergétique

Le contrat de partenariat de performance énergétique (CPPE) est un contrat global qui permet de confier à un opérateur des missions de conception et de détermination de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique d'un parc de bâtiments, la construction ou la transformation des ouvrages, le financement de ces investissements, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de ceux-ci. D'autres missions peuvent être incluses dans le contrat comme la formation du personnel intervenant sur les installations ou la sensibilisation des usagers aux éco-gestes. Il s'agit d'un contrat « performantiel » qui impose une obligation de résultat : les économies d'énergie attendues du partenaire sont contractualisées et sanctionnées, si elles ne sont pas réalisées. L'intérêt du CPPE est double : il permet d'accélérer la réalisation des investissements et les économies de consommation d'énergie viennent réduire le coût des investissements.

(*) Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales.